

# Actualités

Valérie FAURE

## “LA FRANCE : ÉLÈVE MOYEN DE LA CLASSE OCDE”

*Bon niveau en mathématiques, capacités de lecture et de recherche d'informations satisfaisantes, mais carences dans l'analyse et l'argumentation...*

Les résultats du programme international de l'OCDE sur le suivi des acquis des élèves au terme de la scolarité obligatoire (PISA 2000) viennent d'être rendus publics. Cette étude qui consiste à évaluer les connaissances et compétences des élèves âgés de 15 ans dans trois domaines - la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et la culture scientifique - apporte des éclairages intéressants sur la situation des élèves français, qui sont reconnus comme étant des élèves moyens parmi les 265 000 élèves des 32 pays interrogés (dont 28 de l'OCDE).

Loin derrière les finlandais, les japonais, les canadiens, les australiens, les anglais, mais devant les allemands, les espagnols, les italiens, les portugais, et proches des États-Unis !

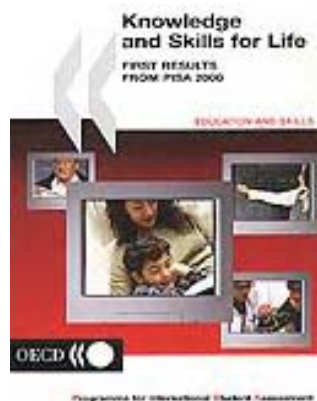
Ils se placent ainsi au-dessus de la moyenne en culture mathématique, soit au 10<sup>e</sup> rang, mais en compréhension de l'écrit et en culture scientifique, respectivement en 13<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> position, leurs résultats se situent tout juste dans la moyenne des autres pays de l'OCDE.

Une note de la DPD consacrée au sujet (N° 01-52/Décembre) précise « qu'en compréhension de l'écrit les élèves français se positionnent bien lorsqu'il s'agit de puiser des éléments dans des documents et de les organiser selon un objectif donné, ce qui traduit la pertinence de leur lecture, mais ils ont des résultats relativement moins bons

lorsqu'ils doivent argumenter et faire une analyse critique des textes proposés ». En culture mathématique et scientifique, c'est la même chose.

En fait, les résultats français sont toujours supérieurs à la moyenne de l'ensemble des pays lorsqu'il est question d'exercices purement scolaires, ce qui n'est pas le cas lorsque les sujets impliquent une réponse écrite argumentée avec une prise d'initiative.

Des résultats qui devraient inciter la France à s'interroger sur ses pratiques pédagogiques et ses contenus d'enseignement.



L'étude rend compte également d'autres facteurs comme l'importance du niveau social et professionnel des familles et de la dépense publique en matière d'éducation. Elle repose de plus sur un questionnaire à destination des chefs d'établissement portant notamment sur leur appréciation concernant une série de facteurs pouvant influencer la performance des élèves tels que le climat de l'établissement, son degré d'autonomie, la qualité des enseignants... Il leur a ainsi été plus particulièrement demandé de livrer leur impression sur les facteurs troublant le climat de discipline qui sont imputables aux enseignants, d'indiquer dans quelle mesure l'apprentissage des jeunes était gêné dans leur établissement par « le niveau trop bas des attentes des enseignants », par « des relations médiocres entre élèves et enseignants », par « l'absentéisme des ensei-

gnants », par « la résistance au changement du personnel » ou bien encore par le fait que « les élèves ne sont pas encouragés à donner la pleine mesure de leurs capacités »...

Cependant, à la demande du Ministère de l'Éducation nationale, les indices correspondant aux réponses des chefs d'établissement français n'apparaissent pas dans la publication du rapport, faisant ainsi de la France le seul pays de l'OCDE à s'être opposé à leur publication.

Le SNPDEN trouve regrettable cette censure française de la partie de la note d'ambiance concernant le regard des chefs d'établissement ; une censure qui selon lui est un bon moyen de créer une polémique inutile dans les établissements scolaires basée sur des non-dits et notamment sur certains articles de presse qui se sont emparés du sujet. De quoi effectivement alimenter les débats en salles des professeurs !

Il souhaiterait que ces données, puisqu'elles existent, soient rendues publiques en France et qu'on n'occulte pas ainsi la parole des personnels de direction.

*Le rapport est disponible sur le site de l'OCDE : [www.pisa.oecd.org](http://www.pisa.oecd.org).*

*A noter que le PISA se poursuivra par cycles de 3 ans et portera plus particulièrement sur la culture mathématique en 2003 et sur la culture scientifique en 2006.*

## LA POÉSIE À L'HONNEUR

La quatrième édition du Printemps des poètes aura lieu du 11 au 17 mars 2002 et mettra en valeur cette année « le répertoire poétique contemporain en favorisant, dans la plus large ouverture

### Préparation des élections professionnelles

La publication du nouveau statut des personnels de direction au Journal Officiel du 12.12.2001 est trop tardive pour demander à la DPATE l'organisation des élections en mars 2002. Dans ce cadre, et à la demande des sections académiques concernées, le BN décide l'envoi d'une délégation formée par Ph. Guittet et J.-M. Bordes aux Antilles en février 2002.

### Congrès de l'UNSA à Lille (du 15 au 18.01.2002)

La délégation SNPDEN sera constituée de Ph. Guittet, Ph. Tournier, B. Lefèvre et A. Berger. Le texte soumis au BFN de l'UNSA les 17 et 18.12.2001 est adopté à l'unanimité par le BN avec un titre modifié : « Éduquer et former dans le cadre d'un service public de proximité ». Le BN répartira les 6 320 mandats du SNPDEN pour le vote du rapport d'activité à raison de 75 % favorables et de 25 % en abstention.

### Commission métier

#### L'ARTT des personnels de direction

La DPATE devait nous faire des propositions concernant les astreintes, les responsabilités, le gardiennage, les services pendant les congés ; depuis le 12 novembre aucune nouvelle. Le BN décide de réagir vigoureusement par une demande d'audience auprès de B. Gille.

#### L'ARTT des personnels ATOSS

Le BN renouvelle son appel aux SA et SD de ne pas rencontrer les sections syndicales A&I et SNAEN sur cette question. Les chefs d'établissement doivent jouer leur rôle en décidant sur proposition des gestionnaires. Ph. Marie rend compte de la rencontre avec le SE-UNSA sur les demandes d'ARTT des CPE. Le SNPDEN restera vigilant sur toute évolution du service assuré par les CPE ou les infirmières et qui ne pourrait que se répercuter sur les conditions d'exercice du métier des personnels de direction.

Le SNPDEN a déjà demandé à être reçu par le cabinet sur ce sujet. Ce sera chose faite le 18 décembre pour étudier les conséquences de la loi Sapin et le développement de ces éventuels GIP de formation continue. (lire p. 10)

aux diverses esthétiques, la rencontre avec les acteurs principaux de la poésie d'aujourd'hui, les poètes et les éditeurs". La manifestation sera aussi l'occasion privilégiée de saluer en Victor Hugo dont on fêtera le bicentenaire de la naissance, un poète intensesentiment vivant. Dans ce cadre, le Ministère de l'Éducation nationale propose aux enseignants plusieurs pistes pour faire participer leurs élèves à ce rendez-vous culturel : l'intervention de brigades poétiques dans les établissements constituées soit de comédiens, soit d'élèves eux-mêmes, la lecture de poèmes dans les classes, l'organisation d'ateliers de traduction, d'expositions, la création d'affiches... ; "l'objectif étant de susciter une curiosité et un appétit durables pour la poésie et de l'inscrire dans le quotidien des élèves".



Par ailleurs, le lycée Henri Wallon à Aubervilliers (en partenariat avec les éditions Hatier et la Ligue de l'enseignement) organisera, du 10 janvier au 10 avril 2002, la 4<sup>e</sup> édition du concours international "Poésie en liberté". Rappelons que ce concours s'adresse à tous les lycéens de France et de l'étranger et consiste en l'envoi par courrier électronique d'un poème libre de 10 à 20 lignes maximum.

Pour plus de précisions sur ces deux manifestations : [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com) et [www.poesie-en-liberte.org](http://www.poesie-en-liberte.org)

## UNE MISSION SUR L'ENSEIGNEMENT DES RELIGIONS À L'ÉCOLE

Voilà de quoi relancer le débat !

Jack Lang a annoncé début décembre qu'il venait de confier à Régis Debray, universitaire, écrivain et philosophe (auteur du récent ouvrage "Dieu, un itinéraire") une mission de réflexion sur "l'enseignement du fait religieux" dans les établissements scolaires "dans un cadre laïque et républicain", visant à réexaminer la place dévolue à cet enseignement dans les programmes scolaires.

La lettre de mission précise que Régis Debray devra en particulier, après avoir analysé l'existant, "faire des propositions d'améliorations touchant aux programmes d'enseignement et à la formation des enseignants". Et, pour faire le tour de la question, outre le concours des responsables de l'Éducation nationale (notamment des inspecteurs généraux des matières concernées), il pourra être également fait appel à des personnalités religieuses et civiles compétentes en la matière.

Les premiers éléments de réflexion devraient être remis au ministre pour le 15 mars 2002.

## RÉUSSIR AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

En partenariat avec "La lettre des Parents", Studyrama organise les samedi 9 et dimanche 10 mars prochains,

Salon **Réussir** du collège & du lycée



à l'Espace Champerret à Paris, la 2<sup>e</sup> édition de ce salon destiné exclusivement aux collégiens et aux lycéens. Il a pour objectif de renseigner les parents et leurs enfants sur les différents établissements, les programmes d'enseignement ainsi que sur l'environnement intra et extra scolaire des jeunes. Durant ces deux jours, les visiteurs pourront ainsi être accueillis et obtenir des informations sur cinq pôles : "Orientation", "Établissements de l'enseignement secondaire", "Soutien scolaire", "Séjours linguistiques" et "Éditeurs" et pourront participer à diverses conférences.

Pour plus d'informations, contacter Studyrama au 01 41 06 59 00 ou [www.studyrama.com](http://www.studyrama.com) où des invitations gratuites sont disponibles.

## AIDE AUX PROJETS ÉDUCATIFS ET À LA SCOLARISATION EN AFGHANISTAN

Après avoir participé pendant deux ans à une mission de rescolarisation des enfants et des adolescents au sortir de la guerre au Kosovo, et notamment à la reconstruction du lycée de Vushtri, (cf. son livre : "Cahiers du Kosovo, l'urgence de l'école" - Direction n° 93), Martine Storti, Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale, avait alors attiré l'attention du ministère sur la nécessité de créer un dispositif d'intervention humanitaire dans le domaine éducatif et scolaire.

Le ministre l'ayant entendue, elle se voit aujourd'hui confier une mission de coordination de l'aide française aux projets éducatifs et scolaires en Afghanistan, mission aussi délicate et difficile que la précédente.

Martine Storti est notamment chargée d'étudier "les besoins de reconstruction et d'équipement des écoles, la création de nouveaux établissements à destination des jeunes filles et la réouverture

des lycées internationaux, tout particulièrement le lycée franco-afghan de Kaboul". Elle envisage pour cela de se rendre en Afghanistan au plus tard au mois de janvier afin de définir avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales les projets à monter car, selon elle, "il est indispensable de travailler avec les gens sur place, pour comprendre ce qui a déjà été entrepris, ce qu'ils attendent de la France et d'une réforme du système éducatif" avant de se prononcer sur ce qu'il y a à faire.

## MEILLEURE RÉUSSITE SCOLAIRE CHEZ LES FILLES...

...et pourtant plus de difficultés d'insertions professionnelles que les garçons.

Les dernières études publiées par le Ministère de l'Éducation nationale le confirment : les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons.

Elles raflent ainsi les meilleurs taux de réussite aux différents examens : 80 % de réussite au brevet contre 73 % pour les garçons, 85,5 % au CAP contre 79,6 % chez les garçons, 78,7 % au BEP contre 72,9 %, 83,4 % de réussite au bac général contre 79 % de réussite pour les garçons, même proportion pour les bacs professionnel et technologique... Elles redoublent moins fréquemment : en 6<sup>e</sup>, 71 % d'entre elles n'ont jamais redoublé contre seulement 63 % des garçons. Leur espérance de durée d'études est également plus grande (19,1 ans contre 18,7 pour les garçons). De plus, elles représentent plus de 56 % de la population étudiante...

Dans l'édition 2001 des indicateurs de l'OCDE, les taux de réussite des filles dans le 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement secondaire sont supérieurs à ceux

des hommes dans 17 pays de l'OCDE sur 21. Les très récents résultats du programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves montrent que les garçons atteignent un niveau de compétences de l'écrit très nettement inférieur à celui des filles.

Aux journées d'appel de préparation à la défense, même constat : parmi les 11,6 % de jeunes éprouvant de sérieuses difficultés de lecture, on dénombre 13,9 % de garçons et seulement 8,6 % de filles.

Cependant, cruel paradoxe, les filles ne semblent pas vraiment profiter de leurs bonnes notes et leur réussite scolaire ne leur autorise pas toujours la même réussite sociale : moins d'accès aux filières sélectives, moins de postes à responsabilité, moins de bons salaires, plus grand risque de chômage...

Ainsi, selon les conclusions d'une étude réalisée récemment par le CEREQ\*, on observe entre filles et garçons, quel que soit le niveau d'études et à formation égale, des différences d'insertion professionnelle, presque toujours au bénéfice des garçons. Cette étude indique que ces disparités pourraient être en partie corrigées par un choix, notamment à partir du baccalauréat, d'une orientation scolaire atypique vers des spécialités "plus masculines", comme le bâtiment, la mécanique, l'informatique, qui comptent moins d'un tiers de filles, et où celles-ci pourtant, s'insèrent professionnellement mieux que leurs consœurs, mais toujours moins bien que les garçons issus de ces mêmes spécialités.

A l'inverse, si des garçons optent pour des formations suivies traditionnellement par des filles du type secrétariat, textile, psychologie, ils s'insèrent mieux sur le marché du travail et décrochent là encore des postes mieux payés que leurs homologues féminins. Sans parler des cursus dit "mixtes" comme le droit, la biologie, la chimie, qui ne préservent pas non plus des disparités d'accès à l'emploi et où les hommes sont "systématiquement mieux lotis". Et si les garçons, après un 2<sup>e</sup> ou

3<sup>e</sup> cycle universitaire ou une grande école, n'accèdent pas plus souvent à "une profession intermédiaire ou à un poste de cadres", leurs salaires sont tout de même plus de 20 % supérieurs à ceux des filles.

Ces difficultés d'insertion des filles sont traditionnellement mises sur le compte de "leur mauvaise orientation scolaire initiale : ne se préparant pas aux mêmes emplois, elles n'entrent pas sur les mêmes segments du marché du travail" après leurs études. Elles constituent ainsi les 3/4 des sortants des filières tertiaires entre le niveau CAP/BEP et BTS/DUT, secteur caractérisé selon le CEREQ par une grande précarité et par des pratiques de surqualification à l'embauche, et ne représentent à l'inverse qu'un sixième des sortants de formation industrielle de même niveau.

Et, même si aujourd'hui encore elles sont les plus représentées dans la population étudiante, elles se raréfient lorsqu'on atteint le 3<sup>e</sup> cycle, sont sous-représentées dans les filières "les plus cotées" (39 % de filles seulement en classes préparatoires, 22 % dans les préparations intégrées et les écoles d'ingénieurs) et sont majoritairement inscrites en sections lettres et sciences humaines, qui n'ouvrent qu'un nombre restreint de portes professionnelles.

A l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la vocation scientifique et technique des filles célébré au dernier salon de l'Éducation, Nicole Péry, Secrétaire d'État aux Droits des femmes et à la Formation professionnelle, parle de "clivage sexué des filières de formation" et de "blocage culturel dont le poids est tel que les jeunes filles, quelles que soient leurs compétences, ont le plus souvent tendance à privilégier les mêmes filières d'études", ce qui explique que la majorité des femmes actives soit encore concentrée dans 6 catégories socioprofessionnelles seulement, sur plus d'une trentaine. Un poids culturel qui pèse également sur les chefs d'entreprises et qui fait qu'aujourd'hui encore "seuls 7 % des cadres dirigeants sont des femmes et que le taux de chômage féminin (11,9 %) est toujours supé-

rieur en 2001 de plus de 3 points à celui des hommes, avec un écart encore plus important chez les moins de 25 ans (18 % de chômage pour les hommes contre 23,7 % chez les femmes)".

Une réalité pour le moins négative (même si on constate une tendance à la réduction des inégalités à mesure que s'élève le niveau de diplôme) à un moment où le mot "parité" est pourtant présent dans tous les discours.

\* *"Que sont les filles et les garçons devenus ? Orientation scolaire atypique et entrée dans la vie active" : Résultats issus de l'enquête génération 92 réalisée par le Cereq en 1997 auprès des jeunes sortis du système scolaire en 92, quels que soient leur niveau et leur spécialité de formation (Bref n° 178/septembre 2001)*

## UNE EURO MANIFESTATION RÉUSSIE

*"Pour une Europe plus sociale, démocratique et solidaire".*

Le SNPDEN était présent aux côtés de l'UNSA Éducation en ce jeudi 13 décembre à Bruxelles, jour de la 3<sup>e</sup> Euro manifestation en 2 ans organisée par la Confédération Européenne des Syndicats (CES), à la veille de l'ouverture du sommet européen des chefs d'État et de gouvernement de Laeken.

Une véritable démonstration de masse qui a réuni plusieurs dizaines de milliers de syndicalistes européens - dont les principaux leaders syndicaux - venus de tous les pays de l'Union Européenne... fouler le sol bruxellois, à grand renfort de pancartes, de banderoles, de crécelles... en scandant des slogans en différentes langues en faveur d'une Europe tournée vers plus de justice sociale et vers une autre conception des services publics.

Mais, bien plus que la diversité dans la représentation des pays et dans les slogans choisis, ce qui ressortait de cette manifestation c'était cette incroyable cohésion et cette détermination du mouvement syndical européen animé par une volonté de construire une solidarité de travailleurs européens autour de valeurs sociales communes fortes. Les slogans d'hier, hostiles à la construction européenne et mettant en avant ses dangers, faisaient alors place à un véritable appétit d'Europe : "Plus d'Europe pour le plein emploi et de meilleurs emplois, pour une société solidaire, sans discrimination et exclusion, et pour une mondialisation maîtrisée au service de la justice sociale".

Beaucoup de chemin reste bien sûr encore à parcourir pour atteindre ces objectifs : le rôle des syndicats doit être davantage reconnu, la charte des droits fondamentaux intégrée dans la future constitution de l'Union européenne... mais d'ores et déjà, on peut dire que cette manifestation, qui a connu un véritable succès avec plus de 80 000 manifestants, marque une étape importante du syndicalisme dans la construction européenne et devrait à terme peser sur les décisions politiques, économiques et sociales.

## RETRAITE DES FONCTIONNAIRES : DROITS IDENTIQUES POUR LES PÈRES ET LES MÈRES AYANT ÉLEVÉ LEURS ENFANTS

Saisie pour avis par le Conseil d'État sur le cas d'un magistrat père de 3 enfants qui faisait valoir son droit à la même bonification familiale

que celle accordée aux femmes fonctionnaires, la Cour de justice des communautés européennes a ainsi jugé dans un arrêt rendu le 29 novembre dernier (qui aurait un effet rétroactif), en vertu du principe de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes, que les bonifications de retraite dont bénéficient actuellement les femmes retraitées de la Fonction Publique - à savoir une majoration de cotisation d'un an par enfant élevé - devaient être aussi accordées aux pères fonctionnaires ayant participé à l'éducation de leurs enfants. De son côté, le gouvernement français avait fait valoir que cette bonification instaurée pour les femmes venait en fait compenser les désavantages qu'elles subissaient dans le calcul de leurs pensions, résultant notamment d'une interruption fréquente de carrière pour élever leurs enfants.

*Une décision qui devrait être traitée dans le cadre de la future réforme des retraites et risquerait également de relancer le débat sur l'égalité de traitement des fonctionnaires et non-fonctionnaires en matière de retraite.*

## CONGÉ DE PATERNITÉ

Définitivement adoptée le 4 décembre dernier par l'Assemblée nationale, la loi créant le congé de paternité devrait entrer en vigueur dès les premiers jours de janvier. Cette mesure phare de la nouvelle politique familiale accorde ainsi aux pères pour une naissance un congé d'une durée de 11 jours consécutifs, non fractionnables, venant s'ajouter aux 3 jours précédemment accordés ; il est porté à 18 jours en cas de naissances multiples. Ce congé, qui est un droit du salarié, devra être pris au plus tard dans les quatre mois suivant la naissance ou le retour dans son foyer de l'enfant hospitalisé. La demande devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'un mois.

Pendant cette période, les pères seront rémunérés à 100 % de leur salaire net, diminué des cotisations sociales et de la CSG, dans la limite du plafond de la sécurité sociale.

## REPÉRAGE DES JEUNES EN RUPTURE SCOLAIRE

"Environ 58 000 jeunes quittent encore chaque année le système éducatif sans diplôme ni qualification, soit 8 % d'une classe d'âge"\*.

Pour redonner une chance aux jeunes qui, à 16 ans, quittent le système scolaire précocement et se retrouvent ainsi, pour une grande partie d'entre eux, à vivre une période plus ou moins longue d'inactivité, de désarroi, de désœuvrement, Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville, a annoncé fin novembre la mise en place début 2002 des premières cellules de veille éducative.

Ces cellules qui réuniront, sous la responsabilité d'un coordonnateur, les acteurs éducatifs, les spécialistes de l'aide sociale, de l'insertion et de la santé ainsi que des élus, auront pour fonction d'une part de dresser un état des lieux local en repérant les jeunes en rupture ou en voie de rupture scolaire, d'adopter les moyens pour prévenir ces ruptures en apportant une réponse à chaque situation particulière et de permettre d'autre part la réinsertion de ces jeunes, par la création, si cela est nécessaire, de structures éducatives complémentaires, sous l'égide du Conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire (CNIRS).

Pour aider à la mise en place de ces cellules et soutenir les démarches de veille éducative, le Ministère de la Ville a débloqué 50 millions de francs. Selon Claude Bartolone, il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause du rôle et de l'impor-

tance des établissements scolaires dans le processus de veille éducative, mais d'une action de prévention et d'anticipation des situations d'échec visant à empêcher les décrochages et à reconstruire une « continuité éducative », surtout dans les cas d'interruption du parcours scolaire.

D'ici fin juin 2002, une centaine de ces structures devrait être ainsi mise en place, avec pour objectif à terme, si les premières évaluations se révèlent positives, leur extension dans toutes les villes en contrat de ville.

\*Ce chiffre (année 1998) correspond en fait au nombre de sortants de niveau VI et Vbis, c'est-à-dire sans avoir atteint le CAP ou le BEP.

## EN BREF...

► Jack Lang a annoncé dans un communiqué en date du 20 décembre sa décision de porter les prochaines vacances de la Toussaint de 7 à 10 jours, tout en n'abandonnant pas l'idée de passer à 2 semaines de vacances dans les années à venir. Ces vacances débuteront ainsi le mercredi 23 octobre 2002 après les cours (au lieu du 26 octobre initialement prévu) pour se terminer le lundi 4 novembre matin, aucune précision n'ayant été donnée concernant les 3 jours « perdus ». Toujours est-il que ce premier signe d'une volonté de rééquilibrage du calendrier scolaire décomposera le premier trimestre en 2 périodes égales de 7 semaines de travail coupées par une période de 10 jours de repos.

► Par ailleurs, le recteur de Paris a présenté le 19 décembre ses propositions d'organisation du temps scolaire dans les écoles primaires de la capitale : soit 1 semaine de 5 jours de classe, du lundi au vendredi, avec le mercredi après-midi libéré, des matinées allongées de 30 minutes (8 h 30-12 h 00) et des après-midi raccourcies, soit jusqu'à 16 h 00, et 15 h 30

pour le mardi. Pour le reste du temps, des activités périscolaires seraient alors proposées le samedi matin et le soir jusqu'à 18 heures. Il ne s'agit là que d'une proposition qui sera soumise à la consultation, le recteur prévoyant de dévoiler sa décision finale début mars pour une mise en œuvre éventuelle à la rentrée 2002.

► Lors de la dernière réunion du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL) début décembre, deux initiatives en matière d'information des lycéens ont été annoncées : la parution de la 3<sup>e</sup> édition du mémento de la vie lycéenne reprenant les droits et devoirs lycéens et la publication de la 1<sup>re</sup> Lettre de la vie lycéenne, sous la forme d'un bulletin d'information diffusé 4 fois par an par courrier électronique à tous les lycées publics, à charge pour eux de la photocopier et de la diffuser à l'ensemble des délégués de classe et élus au CVL.

► Constatant que « l'Éducation nationale ne s'intéressait pas à la prévention routière », son président vient de recruter un directeur de l'éducation et de la formation qui aura pour rôle de « susciter le développement d'une véritable éducation routière dans le cadre scolaire et extra-scolaire et devra pour cela élaborer « des outils pédagogiques modernes » et mettre en place les formations adaptées à ces nouveaux outils.

► Afin d'accompagner les jeunes personnes handicapées dans leurs parcours scolaire et professionnel et de les aider au mieux dans leur quotidien, une nouvelle association nationale « Droit au savoir » a vu le jour le 10 décembre dernier, à l'initiative de 9 associations de défense des adultes et enfants malades et handicapés. Son objectif majeur est « d'obtenir progressivement sur tout le territoire une prise en compte globale des candidats aux études supérieures mais aussi aux cycles des lycées et collèges, tous handicaps confondus ».